



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 9 octobre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	53

#### Date de convocation

**3 octobre 2024**

#### Environnement – Nouvelle convention de gouvernance de la Charte forestière des Chambaran

**N° de la délibération  
2024-600**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 9 octobre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Serge DEBRIE, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BIGI (pouvoir à M. Jean-Christophe WEIBEL), Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Béatrice FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2022-457 du 6 juillet 2022 approuvant l'adhésion de la CA ARCHE Agglo à la Charte Forestière Territoriale des Chambaran ;

Vu la convention de gouvernance actuellement en vigueur validée par délibération du conseil d'agglo n° 2022-720 du 10 novembre 2022

Vu l'avis favorable de la conférence intercommunale de la charte forestière des Chambaran du 18 juin 2024 ;

Considérant que la Charte Forestière Territoriale fédère les collectivités du massif des Chambaran depuis 2009 autour des grandes problématiques de la filière forêt bois. Depuis 2022, un document de programmation cadre la période 2023-2028, composé de 23 fiches actions. Cet outil d'animation et de développement local de la filière forêt bois vise à structurer une politique forestière à l'échelle du massif. C'est la Communauté de communes Bièvre Isère qui porte la charte forestière au

bénéfice des 5 EPCI membres (Valence Roman Agglo, Porte Drôme Ardèche, Saint Marcellin Vercors Isère, ARCHE Agglo et Bièvre Isère). La charte mutualise l'action de ces cinq intercommunalités afin de promouvoir une gestion forestière durable.

Considérant les enjeux filières bois identifiés par le PCAET d'ARCHE Agglo (action 4.3.2) :

- Favoriser l'utilisation de bois local dans les projets de construction bois, ou de bois Energie
- Améliorer la gestion de la forêt et prendre en compte les besoins d'adaptation au changement climatique
- Accompagner l'engagement des professionnels du bois dans des démarches qualité (labellisation, plan de gestion...

Considérant les actions de la Charte Forestière Territoriale menées sur la partie drômoise d'ARCHE Agglo autour des 4 axes suivant :

- Gestion et mobilisation de la ressource en bois
- Devenir des peuplements (en lien avec le changement climatique et les risques incendies)
- Connaissance de la filière forêt-bois et conciliation des usages
- Animer, suivre, évaluer et communiquer

Considérant le temps de concertation organisé avec les 5 EPCI membres et notamment la rencontre au 5 avril 2024, en vue d'optimiser et d'actualiser la gestion de la charte.

Considérant le projet de nouvelle convention de gouvernance intégrant notamment les précisions et modifications suivantes :

- Réponse de la charte forestière aux enjeux des Plan Climat Air Energie Territoriaux
- Renfort de coordination et précisions sur les rôles des différentes instances de gouvernance
- Adaptation du nombre d'animations scolaires par EPCI membre, au prorata de la clé de répartition (3 classes tous les 2 ans pour ARCHE Agglo).
- Evolution des appels de cotisation
- Evolution des frais de gestion (forfait annuel de 4500 € réparti entre les 5 EPCI)
- Evolution du plafond du reste à charge, après 1 année de retour d'expérience d'animation de la charte avec 1 EPCI supplémentaire (ARCHE Agglo)

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 
ID : 007-200073096-20241009-DELIB_2024_600-DE

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** la nouvelle convention de gouvernance de la charte forestière des Chambaran pour la période 2024-2028.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention de gouvernance et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 9 octobre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET  
Date de signature : 11/10/2024  
Qualité : Le président ArcheAgglo